



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE BEAURIVAGE



# Élection municipale

2021

Les citoyens sont invités  
à se prononcer pour élire leur conseil municipal.

## Dates importantes

## Étapes du processus électoral

18 août 2021	Diffusion de l'avis public d'élection
17 septembre au 1 <sup>er</sup> octobre 2021	Période de mise en candidature
8 octobre 2021	Dernier jour pour déposer la liste électorale
Semaine du 12 octobre 2021	Envoi par la poste de la carte à l'électeur
21 octobre 2021 19h à 22h 25 octobre 2021 8h à 16h	Commission de révision de la liste électorale
31 octobre 2021 9h30 à 20h	Vote par anticipation 530, rue Principale, St-Patrice-de-Beaurivage
7 novembre 2021 9h30 à 20h	Jour du scrutin 530, rue Principale, St-Patrice-de-Beaurivage

<https://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/elections-municipales-2021>

# Informations générales

Pour toute question ou demande d'information relativement à cette élection, communiquez avec Madame Annie Gagnon, présidente d'élection selon l'horaire régulier des services administratifs.

## Bureau de la présidente d'élection

418-596-2362

486, rue Principale, bureau 100

## Heures d'ouverture du bureau

Lundi au jeudi • 8 h à 12h00 et 13h00 à 16h00

Vendredi • Fermé

## Mise en candidature

### Maire ou mairesse ou Conseiller municipal

La Municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage invite les résidents éligibles à poser leur candidature pour représenter le nouveau conseil municipal.

Pour ce faire, le candidat doit produire une déclaration écrite de candidature et la déposer auprès de la présidente d'élection durant les périodes suivantes :

- **Du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021** Selon l'horaire d'ouverture du bureau
- **Vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021** 9 h à 16 h 30, sans interruption.

## Pouvez-vous voter?

Pour voter, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin et remplir les conditions suivantes:

- Être domicilié\* dans la municipalité;
- Être une personne physique;
- Détenir la citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être sous curatelle et ne pas être privé de ses droits électoraux;
- Être inscrit sur la liste électorale.

\* Il existe des conditions particulières pour les électeurs non domiciliés (voir la section *Particularités* à la page suivante).

## Êtes-vous inscrit à la liste électorale ?

Dans la semaine du 12 octobre 2021, les résidents de la Municipalité recevront par la poste la carte à l'électeur. Si votre nom apparaît sur l'avis, vous êtes inscrit.

Dans le cas contraire ou si vous constatez une erreur sur l'avis reçu, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une demande d'inscription, de radiation ou de correction.

### Particularités

Vous êtes propriétaire, occupant ou copropriétaire d'un établissement d'entreprise ou d'un immeuble situé dans la Municipalité depuis au moins 12 mois et que vous n'avez pas déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale comme personne domiciliée, vous pouvez vous y inscrire au plus tard le 20 octobre 2021.

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement qui désirent s'inscrire, doivent désigner leur représentant au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants et l'avoir transmis au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 20 octobre 2021.

Prenez note que toute demande d'inscription ou procuration reçue après cette date, mais reçue avant le 25 octobre sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

## Commission de révision

La Commission de révision de la liste électorale siégera à l'Hôtel de Ville située au 486, rue Principale selon l'horaire suivant :

- Jeudi 21 octobre 2021 de 19h à 22h
- Lundi 25 octobre 2021 de 8h à 16h

## Pièces d'identité valides pour voter

Vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces canadiennes

## Vote par anticipation et scrutin

Le vote par anticipation se tiendra le dimanche 31 octobre de 9h30 à 20h au 530, rue Principale.

Le scrutin électoral municipal pour élire le nouveau conseil municipal du se déroulera le dimanche 7 novembre de 9h30 à 20h au 530, rue Principale.



## Annonce du résultat

Le 7 novembre 2021, une fois le dépouillement des bulletins de vote complété, au plus tôt à 21h, le résultat sera annoncé par la présidente d'élection à la salle municipale et publié sur le site Web municipal et sur le site d'élection Québec.

<https://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/elections-municipales-2021>

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-BEAURIVAGE

## Pour plus d'information

Consultez le

<https://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/elections-municipales-2021>

Communiquez avec le

**Bureau de la présidente d'élection**

418-596-2362

[st.patrice@globetrotter.net](mailto:st.patrice@globetrotter.net)

486, rue Principale, bureau 100